

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 037-2024

Le Maire  
Mireille CONTE JAUBERT

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 12
- > votants : 17

**OBJET : AVENANT EPFNA (Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine)**

Le douze juin deux-mille vingt-quatre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 juin 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS** : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

**ABSENTS** : M. Gilles MAGARDEAU (procuration donnée à M. Didier LANDRY), Mme Marie-José TERRIEN (procuration donnée à Mme Véronique GERARD), M. Serge FIMBAULT (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Robert DELERIS, M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

*Le conseil municipal,*

Ouïe l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°050-2021 du 07 juillet 2021 acceptant la convention opérationnelle n°33-21-081 et son annexe, co-signée par la Commune de Saint Médard de Guizières, la Cali et l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA),

Vu la convention opérationnelle n°33-21-081 et son annexe, co-signée par la Commune de Saint Médard de Guizières, la Cali et l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) visée par le contrôleur économique et financier sous le n°2021/190 en date du 14 juin 2021,

Considérant la nécessité de la mise en conformité de la convention avec le Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027 (PPI),

Considérant les modifications des périmètres d'intervention et des conditions de gestion des biens,

*après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés : 17 VOTES – 17 POUR :*

- Accepte les termes de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°33-21-081 et son annexe, co-signée par la Commune de Saint Médard de Guizières, la Cali et l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) visée par le contrôleur économique et financier sous le n°2021/190 en date du 14 juin 2021,
- Charge Madame le Maire, ou son représentant, de signer ladite convention ainsi que tous documents et d'engager toutes procédures administratives afférents à cette question.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 17 juin 2024

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert